



LA TAXE D'APPRENTISSAGE UN IMPÔT DE VOTRE ENTREPRISE POUR FORMER LES PROFESSEURS

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise ayant des salariés.

C'est le seul impôt dont vous puissiez décider de l'affectation gratuitement.

Il est versé exclusivement en faveur d'organismes de formation. Cela fait vraiment la différence pour les écoles qui bénéficient, grâce à vous, de professeurs bien formés.

En choisissant **d'affecter la taxe d'apprentissage de votre entreprise à l'Institut Libre de Formation des Maîtres (ILFM)**, via la Fondation Kephass, vous soutenez l'enseignement des écoles comme la nôtre.



Jusqu'au 5 ou 15 mai 2025

Déclaration et paiement du solde de la taxe d'apprentissage 2024 via la DSN (déclaration sociale annuelle) d'avril 2025.

Dès le 27 mai 2025

Demande d'habilitation sur net-entreprises, afin de pouvoir accéder à la plateforme SOLTÉA et choisir votre établissement bénéficiaire (ILFM).

SOLTÉA :

www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/

Raison sociale: ILFM Fondation pour l'école

Siren : 509436820

Code UAI : 0755315V

Avant le 25 octobre 2025

Affectation de votre solde à l'établissement de votre choix sur la plateforme SOLTÉA, gérée par la Caisse des dépôts et consignations

Avant fin octobre

Versement de votre solde aux établissements bénéficiaires, par la Caisse des dépôts et consignations.

En parallèle de votre démarche, nous vous remercions de renvoyer le formulaire ci-dessous complété à : tresorier@saintececileannecy.fr ou par courrier à AEHS - 8 rue Blaise Pascal - 74600 Seynod

Cette taxe permet de former nos professeurs ; nous vous encourageons à accompagner ce geste d'un don déductible à 60% de l'Impôt sur les sociétés (IS) pour nous aider à financer leurs salaires : <https://saintececileannecy.fr/nous-soutenir>

PAR AVANCE, MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ

Pour découvrir toutes les pépites de notre école, rendues possibles par votre générosité, rendez-vous sur notre site !

<https://saintececileannecy.fr>

8 rue Blaise Pascal 74600 Annecy

tresorier@saintececileannecy.fr

■ TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

ILFM - KEPHAS



Remplir ce formulaire permet de nous informer de votre versement

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale

Siren/Siret :

Remplir ce formulaire permet de nous informer de votre versement

Prénom :

Nom :

Adresse postale :

Email :

Normes RGPD

Vos renseignements personnels sont collectés par l'entremise de ce formulaire. Nous utilisons les renseignements ainsi collectés pour les finalités suivantes :

- Statistiques
- Contact
- Suivi des dons

Nous nous engageons à vous offrir un droit d'opposition et de retrait quant à vos renseignements personnels. Le droit d'opposition s'entend comme étant la possibilité offerte de refuser que leurs renseignements personnels soient utilisés à certaines fins mentionnées lors de la collecte.

Pour pouvoir exercer ces droits, vous pouvez contacter la fondation Kephas en lui faisant parvenir un avis d'opposition à l'utilisation de vos renseignements personnels pour les fins qui ne vous conviennent pas à l'adresse qui suit :

Fondation Kephas
Adresse postale
5 rue Mac Donald
18000 Bourges

Nous nous engageons à reconnaître un droit d'accès et de rectification aux personnes concernées désireuses de consulter, modifier, voir radier les informations les concernant.

Les renseignements personnels que nous collectons sont conservés dans un environnement sécurisé. Les personnes travaillant pour nous sont tenues de respecter la confidentialité de vos informations.

J'autorise la Fondation Kephas à me contacter pour les prochaines campagnes

Oui

Non